

Vétérinaire



Le vétérinaire soigne les animaux d'élevage, de compagnie, de sport... Il peut également exercer dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Le vétérinaire est l'interface entre la santé animale et la santé humaine, acteur incontournable de la sécurité sanitaire de l'alimentation. Il participe également aux programmes de gestion des espèces des populations animales urbaines ou rurales, de la préservation de la santé publique et du développement durable.



4 établissements forment des docteurs vétérinaires

- L'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA).
- L'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).
- L'école nationale vétérinaire de Nantes au sein d'Oniris.
- L'école nationale vétérinaire de Lyon au sein de VetAgro Sup.



Formation & diplôme

Durée : 5 ans en école nationale vétérinaire.

Voie de formation : formation uniquement par la voie initiale sous statut étudiant

Enseignements :

Un tronc commun de 8 semestres qui comprend des enseignements théoriques dirigés, pratiques et de formation clinique, validé par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV).

Une année d'approfondissement des connaissances dans le secteur professionnel choisi (animaux de production, animaux de compagnie, équidés, industrie, recherche, santé publique vétérinaire). La validation de cette année permet de soutenir la thèse de doctorat vétérinaire.

Niveau terminal d'études : bac +7

Nature du diplôme : doctorat vétérinaire, seul diplôme permettant d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux, en France ainsi que dans toute l'Union européenne.

Atouts des écoles vétérinaires : un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche ; une ouverture internationale et multiculturelle (stages à l'étranger, mobilité académique, apprentissage linguistique, accueil d'étudiants étrangers) ; une vie étudiante riche grâce à un milieu associatif dynamique.



Une excellente insertion professionnelle.





À chacun sa voie pour entrer en école nationale vétérinaire

Un concours «vété» commun aux 4 écoles

J'ai un bac général	Après une prépa BCPST en 2 ans	Voie A du concours
J'ai un bac technologique	Après une prépa TB en 2 ans	Voie A TB du concours
J'ai un bac +2	Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT et la possibilité de préparer le concours au sein d'une prépa ATS Bio en 1 an	Voie C du concours
J'ai un bac +2 ou +3	Avec 120 crédits européens de licence ou une licence pro	Voie B du concours

Nombre de places par voie au concours «vété» donné à titre indicatif (chiffres de la session 2020) :
A : 462 / A TB : 10 / C : 95 / B : 68

94%

des vétérinaires entrés sur le marché du travail sont en emploi un an après la sortie de l'école

Rémunération moyenne annuelle


29 146 €
bruts

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle à temps plein en France, salariée ou non (hors volontariat). Les primes et avantages sont pris en compte.

Principales fonctions exercées

Vétérinaire animaux de compagnie	51%
Vétérinaire mixte	29%
Vétérinaire animaux d'élevage	12%
Vétérinaire équins	5%

76,4%
sont des femmes



73%
sont en CDI



Source : enquête exhaustive sur l'insertion professionnelle des diplômés réalisée en 2019 par les écoles nationales vétérinaires.



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Novembre 2019.

l'aventureduvivant.fr